

DEROULE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 07 MARS 2022

Présents : TINE Jean-Claude, SANSUC Robert, OUSTALET Léon, SICRE Richard, GABERNET Serge.

Absent excusé : Mr COUDIN Patrick ayant donné procuration à Mr OUSTALET Léon, Mr BOLAND Alain donne procuration à Mr GABERNET Serge

Secrétaire de séance : SANSUC Robert a été élu secrétaire de séance.

Après validation du PV de la séance du 18 Février 2022, monsieur le maire propose d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Approbation déplacement éclairage public n°92 par le SDEHG et coût restant à charge pour la commune ;
- Approbation travaux Aménagements paysagers et demande de subvention ;
- Approbation réalisation d'un columbarium et demande de subvention.

Après l'acceptation des membres de l'assemblée pour ces ajouts, monsieur le Maire présente les délibérations portées à l'ordre du jour et précise que la délibération relative au conventionnement avec la société CASAT est reportée dans l'attente du retour des informations complémentaires par notre assurance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE Mme Christine FRAISSINET-BESCOND Receveuse Municipale du 01/01/2021 AU 31/12/2021- BUDGET COMMUNAL - M.14 - EXERCICE 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrits de passer dans leurs écritures ;

1^{er}) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 Janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2^{ème}) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3^{ème}) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part significative,
- Précise qu'il conviendra de régulariser l'état de l'actif et le financement s'y rattachant faisant toujours apparaître dans le compte de gestion les biens remis au SMEA pour la gestion de l'eau.

Délibération n°2022-12 Feuillelet N°13

en exercice : 07

DATE DE PUBLICATION

présents : 04

10/03/2022

pour : 06

10/03/2022

contre : 00

Département Haute-Garonne
Commune SAINT-AVENTIN

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 M.14

BUDGET COMMUNAL

SÉANCE DU 07 MARS 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 07 Mars 2022, sous la présidence de Mr SANSUC Robert, 1er adjoint, afin de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressé par Mr. Jean-Claude TINE, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré par Mr le Maire

1e) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		296 424.18	137 499.78		137 499.78	296 424.18
Opérations de l'exercice	375 213.12	510 423.11	421 546.25	474 043.49	796 759.37	984 466.60
TOTAUX	375 213.12	806 847.29	559 046.03	474 043.49	934 259.15	1 280 890.78
Résultats de Clôture		431 634.17	85 002.54			346 631.63
Restes à Réaliser						
TOTAUX CUMULES	375 213.12	806 847.29	559 046.03	474 043.49	934 259.15	1 280 890.78
ur information :résultats de l'exercice		135 209.99		52 497.24		187 707.23
	Déficit de financement		85 002.54	déficit d'investissement (cpte 001)		
	Besoin de financement des RAR		0.00			
	Excédent de financement		431 634.17	excédent de fonctionnement (cpte 002)		
	éficit d'investissement, décide d'affecter les sommes de		85 002.54	au compte 001D : déficit d'investissement reporté		
			85 002.54	au compte 1068 (investis) : excédent de fonctionnement capitalisé		
			346 631.63	au compte 002 l'excédent de fonctionnement reporté		

3e) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4e) reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5e) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme,
le Président,

OBJET : Acquisition d'une pelle et d'un porte engin pour le service technique et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée les différentes discussions lors des réunions travaux sur l'acquisition d'une pelle et d'un porte engin pour équiper le service technique et faire face aux différents travaux de petits terrassements sur le territoire communal.

Après différentes recherches de matériel d'occasion pour minimiser l'impact financier, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BARBERESCO située à Martres-Tolosane et demande aux élus de se prononcer sur cette acquisition avec la possibilité de réaliser en parallèle une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le devis de l'entreprise BARBARESCO pour l'acquisition d'une mini-pelle d'occasion et d'un porte engin pour un montant total de 24 000 € HT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil départemental une subvention la plus importante possible pour aider la commune dans cette acquisition ;
- AUTORISE Monsieur le Maire signer tous documents afférentes à cette décision.

OBJET : DÉPLACEMENT ECLAIRAGE PUBLIC N°92

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 02/11/2021 concernant le déplacement éclairage public n°92, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Dépose du point lumineux n°92

- Création d'une boîte de jonction (BJ) à encasturer dans le mur.
- Depuis la boîte de jonction, création d'un départ en câble 2x10 mm² sur 11 mètres jusqu'au candélabre (n°92) à remettre en place en face.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	774 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	1 966 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	2 184 €
Total	4 924 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté ;
- Décide de couvrir la part restant à charge de la commune 2 184 € par autofinancement ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée l'aménagement d'un columbarium suite au projet présenté par Mr SANSUC, et précise que celui-ci peut faire l'objet d'une aide de l'état au titre de la dotation d'Equipements des Territoires Ruraux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la proposition reçue de la part de la société ZAMORA d'un montant de 2100 € HT pour 3 cases.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE la mise en place d'un columbarium ainsi que la proposition tarifaire de la société ZAMORA ;
- SOLLICITE l'aide de l'Etat maximale, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et arrête le plan de financement suivant :

Projet	Dépenses	€ HT	TVA	€ TTC	Recettes	€ HT	TVA	€ TTC
Columbarium	Maitrise d'ouvrage et fournitures	2100	420	2 520	DETR	630	0	630
					Autofinancement	1 470	420	1890
	TOTAL	2100	420	2520	TOTAL	2100	420	2520

OBJET : Validation travaux aménagement terrasse paysagée et Demande de subvention au titre des Contrats de Territoires 2022/2027

Suite aux différentes réunions relatives au projet aménagement « Terrasse Cazaubon » Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée :

- de valider la proposition du maître d'œuvre qui s'élève à 14 145.50 € HT pour les travaux et 19 441.40 € HT pour la fourniture du mobilier ;
- de valider la demande de subvention au titre des Contrats de Territoire 2022/2027 auprès du département.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

➤ VALIDE la proposition du maître d'œuvre d'un montant HT de 33 586.90 € ;

➤ SOLLICITE l'aide maximale au titre des Contrats de territoire auprès du département et arrête le plan de financement suivant :

Projet	Dépenses	€ HT	TVA	€ TTC	Recettes	€ HT	TVA	€ TTC
Aménagement paysagé terrasse touristique	Travaux - fournitures	33 586.90	6 717.38	40304.28	Contrat de territoire	13 434.76	0	13434.76
					Autofinancement	20152.14	6 717.38	26862.52
	TOTAL	33 586.90	6 717.38	40304.28	TOTAL	33 586.90	6 717.38	40304.28

DIVERS

- Numérotation et noms des rues : Monsieur OUSTALET Léon présente le point de ses recherches effectuées avec Monsieur Alain BOLLAND auprès des différents prestataires et précise qu'il se rapprochera de la commune de Cazeaux pour avoir des informations sur le prestataire qui est intervenu sur cette commune.
- Antenne GOURRON : les rendez-vous et les réunions se poursuivent pour trouver la meilleure solution pour tous.

POINT URBANISME

TABLEAU RECAPITULATIF DES DECISIONS D'URBANISME DEPUIS LE DERNIER CM

Nom du déposant	Date de dépôt	Localisation	Type de travaux
DOSSIERS EN COURS D'INSTRUCTION			
DECLARATION PREALABLE			
PERMIS DE CONSTRUIRE			
Certificat d'urbanisme opérationnel			
Nom du déposant	DECISION		Type de travaux
AUTORISATION DE TRAVAUX RM			
SMD	Accord		Remplacement télécabine Luchon - Superbagnères
RETRAIT			
BERGES			Extension
DECLARATION PREALABLE			
LAFONT SEBASTIEN	Accord		Réfection toiture Grange Gourron
Déclaration d'intention d'aliéner			
Vente Super	Accord		Décision n°06/2022
Vente Super	Accord		Décision n°07/2022
Divers			